COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS **MORNANTAIS** Le Clos Fournereau CS 40107 69440 MORNANT

EXTRAIT

Envoyé en préfecture le 07/04/2023 Reçu en préfecture le 07/04/2023



DU REGISTRE DES DEL IDE 1009-246900740-20230404-CC_2023_039-DE **DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Délibération n° CC-2023-039

L'an deux mille vingt-trois

Le quatre avril à dix-neuf heures

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Salle Valéry Giscard d'Estaing à Mornant, sous la présidence de Monsieur Renaud

Date de convocation : 29 mars 2023

Nombre de membres : En exercice **Présents** Votes

PRESENTS:

Renaud PFEFFER, Yves GOUGNE, Pascal OUTREBON, Fabien BREUZIN, Isabelle BROUILLET, Christian FROMONT, Jean-Pierre CID, Arnaud SAVOIE, Marc COSTE, Olivier BIAGGI, Luc CHAVASSIEUX, Françoise TRIBOLLET, Loïc BIOT, Charles JULLIAN, Magali BACLE, Caroline DOMPNIER DU CASTEL, François PINGON, Stéphanie NICOLAY, Anne RIBERON, Denis LANCHON, Patrick BERRET, Pascale DANIEL, Thierry BADEL, Christèle CROZIER, Hélène DESTANDAU, Bernard CHATAIN, Séverine SICHE-CHOL

ABSENTS / EXCUSES:

Jean-Luc BONNAFOUS, Anik BLANC, Raphaëlle GUERIAUD, Gérard MAGNET

PROCURATIONS:

Bruno FERRET donne procuration à Jean-Pierre CID Pascale CHAPOT donne procuration à Patrick BERRET Véronique MERLE donne procuration à Pascale DANIEL Marilyne SEON donne procuration à Olivier BIAGGI Cyprien POUZARGUE donne procuration à Fabien BREUZIN Anne-Sophie DEVAUX donne procuration à Arnaud SAVOIE

SECRETAIRE DE SEANCE : Bernard CHATAIN

liquidation et mandatement avant le vote du budget,

Rapporteur: Monsieur Fabien BREUZIN, Vice-Président délégué aux Finances, aux Moyens Généraux et à l'Economie

Vu les articles L.2311-3 et R2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales portant définition des autorisations de programme et crédits de paiement,

Vu l'article L263-8 du code des juridictions financières portant sur les modalités de

FINANCES

Révision de l'autorisation de programme (AP) et des crédits de paiement (CP), et clôture de l'autorisation de programme (AP) pour les travaux d'aménagement du bassin de rétention ZAE des Platières

Vu le décret 97-175 du 20 février 1997 relatif à la procédure des autorisations de programme et crédits de paiement,

Vu l'instruction M14,

Vu la délibération n° 026/19 du Conseil Communautaire en date du 9 avril 2019 créant une AP/CP pour les travaux d'aménagement du bassin de rétention,

Vu la délibération n° 077/19 du Conseil Communautaire en date du 24 septembre 2019 portant révision de l'Autorisation de Programme (AP) à 2 055 000 € et des Crédits de Palement (CP) pour les travaux d'aménagement du bassin de rétention,

Vu la délibération n° CC-2020-035 du Conseil Communautaire en date du 10 mars 2020 portant révision de l'Autorisation de Programme (AP) à 2 305 000 € et des Crédits de Paiement (CP) pour les travaux d'aménagement du bassin de rétention.

Vu la délibération n° CC-2020-095 du Conseil Communautaire en date du 13 octobre 2020 portant révision de l'Autorisation de Programme (AP) à 2 735 000 € et des Crédits de Paiement (CP) pour les travaux d'aménagement du bassin de rétention.

Envoyé en préfecture le 07/04/2023

Reçu en préfecture le 07/04/2023

Publié le



Vu la délibération n° CC-2021-025 du Conseil Communautaire en date du 6 avril 2021 portant révision des Crédits de Paiement (CP) pour les travaux d'aménagement du bassin de rétention,

Vu la délibération n° CC-2022-039 du Conseil Communautaire en date du 12 avril 2022 portant révision des Crédits de Paiement (CP) et clôture de l'Autorisation de Programme (AP) pour les travaux d'aménagement du bassin de rétention,

Considérant qu'il y a lieu de clôturer l'AP/CP à la fin de l'exercice 2023 et donc réviser le montant de l'autorisation de programme et des crédits de paiement des travaux d'aménagement du bassin de rétention,

Les travaux d'aménagement du bassin de rétention dans la Zone d'Activités Economiques (ZAE) des Platières étant terminés, mais il reste encore quelques factures à mandater, il est proposé une dernière révision des Crédits de Paiement pour 2023 et la clôture de l'Autorisation de Programme à la fin de l'exercice 2023.

Par délibération du 9 avril 2019, compte tenu du coût et de la durée du projet d'aménagement du bassin de rétention dans la ZAE des Platières, une Autorisation de Programme (à hauteur de 1 750 000 €) accompagnée de Crédits de Paiement avait été créée pour les travaux.

Par délibération du 10 mars 2020, le montant de l'AP avait été porté à 2 305 000 €, puis à 2 735 000 € en octobre 2020. Ce montant est inchangé jusqu'à la présente délibération.

Les dépenses annuelles se sont déclinées comme suit :

Les dépenses 2019 se sont élevées à 20 034,48 € Les dépenses 2020 se sont élevées à 1 673 770,61 € Les dépenses 2021 se sont élevées à 797 138,24 €, Les dépenses 2022 se sont élevées à 220 080,64 € Soit un montant total de : 2 711 023,97 €.

Il est proposé d'inscrire le solde des crédits de paiement sur l'exercice 2023 à hauteur des dépenses restant à réaliser, à savoir 2 600 €.

Pour clôturer définitivement l'AP en 2023, il est proposé de réviser le montant de l'Autorisation de Programme à la baisse de 21 376,03 € pour ajuster au plus près des dépenses effectives.

Les dépenses d'équipement relatives à cette opération seront également financées par le FCTVA, l'autofinancement, le recours à l'emprunt et des subventions.

Les coûts et les financements prévus sont les suivants :

LIBELLE	Montant foitial AP	Révision AP	Total cumulé AP	REALISE 2019	REALISE 2020	REALISE 2021	REALISE 2022	CP 2023	TOTAL REALISE TTC au 31/12/2022
COUT ESTIMATIF TTC:	1 380 000 €	1 333 523,97 €	2 713 823,97 €	20 034 €	1 673 771 €	797138€	220 080,64 €	2 600,00 €	2 711 023,97 €
Eludes - Traveux	1 380 000 €	1 333 623,97 €	2 713 623,97 €	20 034,48 €	1 673 770,61 €	797 138,24 €	220 080,64 €	2 600 €	2 711 023,97 €
FINANCEMENT:	. 4	. 6	- €	100 000 €	132 519 €	432 196 €	86 209 €	297 075 €	750 923,72 €
Subvention Département				100 000 €		72 000 €	54 000 €	54 000 €	228 000,00 €
Subvention Région				V-21-C-20-00-00		323 981 €	- €	243 075 €	323 980,72 €
Subvention DETR		14.1	12 111	45 111	31 920 €	7980€	- e	. €	39 900,00 €
Subvention DSIL	T-140 1 1 1		1000 1111	100 100 1171	100 599 €	28 235 €	32 209 €	. 6	161 043,00 €

Vu l'avis favorable de la Commission d'Instruction « Finances, Moyens Généraux et Développement Economique » du 21 février 2023,

Vu l'avis favorable de la Commission Générale « Finances » du 28 mars 2023,

Ouï l'exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

Envoyé en préfecture le 07/04/2023

Reçu en préfecture le 07/04/2023

Publié le



Certifié exécutoire Transmis en Notifié ou publié le Odloud 23 Le Président

APPROUVE la révision de l'Autorisation de Programme pour ajuster au montant définitif de l'opération à 2 713 623,97 € Préfecture le Ω. O. 101 23

APPROUVE la révision des Crédits de Paiement pour 2023 à 2 600 €,

DECIDE la clôture de l'AP/CP à la fin de l'exercice 2023,

AUTORISE Monsieur le Président à accomplir toutes les démarches utiles et signer tout document et acte nécessaires.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président ou d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Lyon, 184 rue Duğuesclin 69003 Lyon / www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois

suivant sa publication

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme.

PUBLIE LE 7 AVRIL 2023 RENAUD PFEFFER, PRESIDENT



